

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **31**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **12/10/2016**

Date d'affichage : **12/10/2016**

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 20 octobre 2016**

L'an deux mille seize et le 20 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

**POUVOIRS** : Maria De Fatima FIANDINO à Christelle DUVERNET/ Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

**ABSENTS** : Jean-Jacques GABERT

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Par délibération n° 2015/150, en date du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal a adopté une charte du sport et une convention-cadre applicable aux associations sportives soutenues par la commune.

A titre de rappel, cette charte consiste notamment à définir les modalités de soutien de la commune envers ces associations, que ce soit par la mise à disposition de locaux ou de matériels ou l'attribution de subventions.

Il est proposé aujourd'hui d'amender légèrement la charte du sport et la convention-cadre afin d'une part, de se conformer à la législation en vigueur et d'autre part, apporter des précisions complémentaires.

Vu la délibération n° 2015/150 en date du 17 septembre 2015 approuvant la charte du sport ;

Reçu  
N° 2016/187

CM 20/10/2016

N° 2016/187  
ASSOCIATIONS SPORTIVES  
CHARTRE DU SPORT ET CONVENTION-CADRE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'abroger la charte du sport approuvée par la délibération n° 2015/150 ;
- d'approuver la charte du sport et la convention-cadre ci-annexées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention spécifique avec chaque association, déclinée à partir de la convention cadre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 22 POUR – 8 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).



Le Maire,

Marc Étienne LANSADE